A LANNOY

L'établissement de M. Delannoy a été ouvert samedi matin ; les ouvriers sont venus jusqu'à la porte, mais ne sont pas entrés.

Un malheureux accident s'est produit vers huit heures en face de l'usine. Le cheval d'un dragon du détachement chargé du maintien de l'ordre a lancé une ruade qui a atteint en pleine poitrine un jeune curieux d'une quinzaine d'années.

On l'a aussitôt relevé et transporté dans un estaminet voisin, où des soins lui furent prodigués. Son état est très grave et paraît désespéré. Aucun autre incident à déplorer.

A WILLEMS

Les ouvriers ne travaillent pas, mais sont très calmes; les grévistes de Lannoy s'y sont rendus dans la matinée, pour se rendre compte que le travail est suspendu.

Austoing, Chéreng et Ascq sont également menacés de leur arrivée.

A LINSELLES

Des grévistes venant de Tourcoing se sont rendus samedi matin à Linselles. Vers dix heures, M. Masurel ayant été averti qu'ils venaient de dépasser Roncq, fit arrêter le travail et fermer les ateliers.

A midi, MM. Hennion et Cie, ainsi que M. Boutemy, ont également fait couvrir les feux.

A RONCQ

Vers dix heures ce matin, une bande de grévistes s'est rendue à Roncq pour y faire cesser le travail. Dès que l'on a appris cette incursion, les chefs d'établissements ont, par précaution, fait arrêter les machines.

Les grévistes à leur arrivée ont jeté des pierres contre les établissements Laurent, Desurmont et contre le presbytère où ils out cassé presque tous les carreaux.

Après cet exploit ils se sont dirigés sur un autre point, Linselles ou Neuville. Il n'y avait ni troupes ni gendarmerie, aucune arrestation n'a été opérée.

Le bruit de ces désordres s'est vite répandu à Halluin où la troupe a été appelée, et où un détachement du régiment de dragons cantonnés à Roubaix est arrivé et a protégé la ville. L'effet a été efficace, car à une heure le travail a pu être repris partout sauf de très rares exceptions.

BOUSBECQUES

Au dernier moment nous apprenons que la troupe est arrivée à temps pour protéger l'établissement des Eaux de la Lys où il n'y a eu aucun dégât et qui fonctionne en sécurité.

LA GRÈVE D'HÉNIN-LIÉTARD

Une nouvelle réunion a eu lieu le soir pour prendre connaissance des dispositions de la Compagnie; cette réponse, comme on pouvait s'y attendre, ne donnait pas satisfaction aux exigences ouvrières, la grève a été votée séance tenante.

C'est là un résultat imprévu de la journée d'hier.

Les grévistes, puisque grévistes il y a se réuniront ce matin.

Nous voulons espérer que cette grève sera anodine et de courte durée, nous voulons espérer surtout qu'elle ne sera pas le point de départ d'un renouveau de grève dans ce bassin du Pas-de-Calais qui, dans l'intérêt de tous — patrons et ouvriers — n'a été que trop éprouvé depuis un an.

Derniers renseignements

La grève, décidée hier par les mineurs de Hénin Liétard se produit aujourd'hui aux fosses de Dourges, sur le territoire de Hénin-Liétard ; le chômage y est presque complet.

Une réunion de grévistes aura lieu aujourd'hui.

Lens, 2 mai. — 70 ouvriers des usines Sartiaux à Hénin-Liétard sont en grève. Ils réclament une augmentation de salaire.

Le mouvement gréviste vient de gagner la compagnie des mines de Courrières. 500 ouvriers de la fosse n° 3 sur Méricourt, chôment. Cette nuit, ils tenteront d'empêcher tout travail dans la concession.

Deux compagnies du 33e d'infanterie viennent de quitter Lens pour être réparties dans les fosses de la compagnie de Courrières.

Cette après-midi, trois mineurs ont été condamnés par le tribunal de Béthune, pour rebellion et outrages à 6 mois, 50 et 10 jours.

Il est difficile de prévoir ce qui se passera.

LA JOURNÉE DU 1er MAI

LES ARRESTATIONS

Paris, 2 mai. — A une heure et demie, aucun manifestant de la journée d'hier n'a encore passé à l'audience des flagrants délits.

Le petit parquet s'occupe en ce moment d'étudier les procès-verbaux pour traduire ces détenus en police correctionnelle, mais il n'est pas probable qu'on puisse les juger aujourd'hui.

Paris, 2 mai. — On sait que le nombre total des arrestations s'est élevé hier à 300 environ.

Des tire-points, des forêts, des limes aiguisées, ont été saisis sur plusieurs des manifestants arrêtés.

Paris, 2 mai. — A Paris, il y a eu exactement quatre-vingt-deux arrestations maintenues.

Le tribunal des flagrants délits statuera demain.

L'anarchiste Gégoût, rédacteur de l'*Attaque*, a été remis en liberté.

LES BAGARRES

Le *Temps*, dans son récit de la manifestation, confirme la gravité des bagarres de la rue du Cirque.

Il ajoute même qu'un coup de revolver aurait été tiré sur un cavalier.

Une cinquantaine de manifestants ont reçu des coups de sabre.

En même temps qu'il a été blessé à la main, M. Bacot a eu sa tunique traversée d'un coup de couteau du côté gauche.

Enfin, un agent blessé d'un coup de tire-point a dû cesser son service.

ORDRE DU JOUR DU GOUVERNEUR DE PARIS

Le gouverneur militaire de Paris, dans un ordre du jour qui a été distribué ce matin dans toutes les casernes de Paris, félicite les troupes de leur bon esprit.

Il est dit notamment : « Grâce aux mesures prises par le gouvernement, grâce surtout au bon esprit des ouvriers parisiens qui, comme l'armée, ont su résister aux excitations d'anarchistes, la plupart étrangers, l'ordre n'a pas été troublé le 1er mai ; tout le monde doit s'en féliciter. »

LES EXPULSIONS D'ÉTRANGERS

Les journaux publient ce soir la note suivante :

« C'est à tort que certains journaux ont annoncé que M. Constans comptait prendre, à l'égard des étrangers, des mesures exceptionnelles.

» Les expulsions d'étrangers s'élèvent tous les ans à 7 ou 8,000 pour toute la France ; cette année, elles n'excéderont pas ce nombre et ne viseront que les étrangers n'ayant aucun moyen d'existence ou ceux qui se feraient remarquer dans les réunions publiques. »

UNE INTERPELLATION A LA CHAMBRE

M. Baudin, l'un des députés qui accompagnaient hier la délégation, interpellera, dès la rentrée, le ministre de l'intérieur, sur l'attitude des gardiens de la paix.

M. Baudin a déclaré : « Nous voulons simplement protester contre la brutalité des agents de la police ; l'attitude de la police a été odieuse. »

RÉOUVERTURE DE LA BOURSE DU TRAVAIL

La Bourse du travail, qui était demeurée fermée ce matin, a été rouverte à midi par ordre du préfet de police et l'accès en a été rendu aux divers comités et au public.

LA GRÈVE DES GAZIERS

Paris, 2 mai. — Les dernières nouvelles qui nous parviennent sur la grève de la Compagnie du gaz sont les suivantes : Sauf les usines de Saint-Mandé, d'Ivry, de Maisons-Alfort, d'Aubervilliers, de Vaugirard, tout le personnel de la compagnie du gaz travaille aujourd'hui.

Dans les premières usines, où les manquants sont assez nombreux, ils ont été remplacés.

A Maisons-Alfort, les ouvriers en grève font mine d'empêcher leurs camarades de continuer leur travail; des mesures sont prises.

A LONDRES

Londres, 2 mai.— Une foule d'environ 1500 personnes a formé un rassemblement, hier après-midi, à Victoria Embarkment, sur le bord de la Tamise, pour prendre part à la démonstration socialiste de Hyde Park.

Les manifestants avaient des drapeaux avec ces inscriptions :

« Souvenez-vous des martyrs de Chicago! A bas les patrons? »

Toutefois, il n'y a pas eu beaucoup d'enthousiasme.

Après trois quarts d'heure, la procession à laquelle se sont jointes environ cinq cents personnes est partie pour Hyde Park, suivie par de nombreux curieux.

Une musique jouait la *Marseillaise*.

La manifestation est passée devant le palais législatif et devant Buckingham palace, mais la plupart des curieux sont restés à Wellington-Carreks afin de voir les soldats manœuvrer. Quand elle est parvenue à Hyde Park, elle avait diminué de 700 hommes et d'une centaine de femmes.

Une réunion a été enfin tenue à Hyde-Park; plusieurs discours plus ou moins violents ont été prononcés.

L'assistance, parmi laquelle un grand nombre de curieux, comprenait au plus 2,000 manifestants qui se sont tranquillement dispersés.

Londres offre partout sa physionomie habituelle.

A TROYES

Troyes, 2 mai. — Sur vingt individus arrêtés hier, cinq ont été condamnés aujourd'hui en correctionnelle à des peines variant de seize francs d'amende à un mois de prison.

AU HAVRE

Le Havre, 2 mai. M. Deschamps, directeur du journal anarchiste *le Producteur*, a été condamné aujourd'hui à trois mois de prison pour provocation directe à des attroupements par la voix de son journal.

DÉSORDRE A BELFORT

Belfort, 2 mai. — De graves désordres ont éclaté cette après-midi aux houillères de Ronchamp (Haute-Saône). D'après une version, les mineurs se seraient révoltés contre le règlement et auraient déclaré la grève.

La seconde version dit que les mineurs ont mis le feu aux constructions en exploitation.

Un escadron de hussards fut appelé en toute hâte ainsi qu'une compagnie du 42e de ligne.

Deux espions viennent d'être arrêtés aux abords de la place de Belfort.

TROUBLES A NAPLES

Naples, 2 mai. — Des troubles graves se sont produits ici, pendant la nuit. Les boulangeries ont été saccagées, le pain a manqué aujourd'hui.

A Lugo, des bombes ont été jetées sur l'église Saint-François.

Il y a plusieurs blessés.

TROUBLES A BARCELONE
Plusieurs morts et blessés

Madrid, 2 mai. — Le gouvernement a reçu de Barcelone une dépêche annonçant des désordres graves.

Des groupes ouvriers s'étant réunis pour manifester, le gouvernement général a envoyé des gendarmes à cheval pour les disperser. Les manifestants ayant résisté, des charges ont dû être exécutées.

Il y a eu quelques morts et des blessés ; les manifestants en fuite se sont dirigés sur la place de Catalogne; la force publique qui s'y trouvait dissimulée les a de nouveau chargés. Formant alors plusieurs bandes, ils ont gagné la campagne.

Ils parcourent les environs, excitant à la grève ceux de leurs camarades qui travaillent encore dans les fabriques et les magasins.

La situation s'aggrave.

Le gouverneur de Barcelone fait savoir dans une dépêche que si la gendarmerie est insuffisante à rétablir l'ordre, il demandera des renforts à l'autorité militaire, et que si celle-ci refuse il chargera de ses pouvoirs le capitaine général.

Barcelone, 2 mai. — Les anarchistes postés aux environs de la ville empêchent le transport des vivres destinés au marché.

Il n'y a pas de spectacle soir; les menaces des anarchistes ont paralysé les opérations du port.

La parole civile est insuffisante pour rétablir l'ordre, l'état de siège vient d'être proclamé, la cour martiale est également proclamée à Barcelone et dans l'étendue de son territoire.

La grève augmente à Alicante

On signale de nombreuses grèves notamment à Murcie et à Antequara où cinq mille grévistes parcourent la ville.

Les Allemands travaillent

La journée du 1er mai n'a été l'occasion d'aucune grève en Allemagne.

Dans toutes les villes industrielles de ce pays, les fabriques, les filatures et les peignages sont en pleine activité.

Les allemands travaillent et travaillent à outrance.

Nos grèves de Roubaix-Tourcoing doivent singulièrement les réjouir.

Pour peu que les grèves se prolongent, nous allons voir les négociants en tissus prendre — comme en 1880 — le chemin de l'Allemagne et lui porter leurs ordres.

BRUIT DU RETOUR
DU GÉNÉRAL BOULANGER EN FRANCE

Paris, 2 mai. — On lit dans la *France* :

« D'après les renseignements que nous avons fait prendre chez les amis du général Boulanger cette grave nouvelle se confirmerait.

» Dans le monde qui tient de près à l'ancien ministre de la guerre, on est persuadé qu'après la conférence tenue avec MM. Deroulède, Laguerre, Naquet et Laisant, le général aurait décidé de se constituer prisonnier et de faire reviser le procès de la Haute-Cour.

» M. Henri Rochefort, qui habite actuellement Londres, aurait également décidé de suivre l'exemple du général.

» Voici dans quelle condition s'opèrerait cette rentrée :

» Samedi soir ou dimanche, le général Boulanger télégraphierait à M. Carnot, président de la République, son intention de s'embarquer pour la France.

» Dans ce télégramme, il ferait des réserves au sujet de la juridiction exceptionnelle appelée à le juger de nouveau; mais il consentirait à se présenter devant le Sénat constitué en haute cour de justice.

» Il déclarerait agir en loyal soldat.

» Le général Boulanger terminerait en indiquant à M. Carnot l'endroit et l'heure précise de son débarquement sur la côte française.

» L'ancien ministre de la guerre revêtirait, en cette circonstance, toujours d'après ses amis politiques, l'uniforme de grande tenue de général de division.

» Ce débarquement aurait lieu le dimanche 4 mai dans la journée. »

D'autre part, on mande de Londres à la *Liberté* que « MM. Naquet, Laguerre et les autres membres du parti boulangiste qui se sont rendus d'abord auprès de M. Boulanger sont encore dans cette ville.

« Il se confirme que le général subordonne son retour à celui de M. Rochefort. »

Paris, 2 mai (de notre correspondant particulier).

Le bruit de la rentrée du général Boulanger en France est considéré dans le monde politique comme une manœuvre de Constans pour presser sur la majorité.

* *

Paris, 2 mai. — Une personne touchant de très-près au comité boulangiste, et de retour ce matin de Londres, raconte sans mystère, même un peu partout, que le général a bien l'intention de revenir en France.

Cette décision aurait été prise dans les conférences qui viennent d'avoir lieu à Jersey où elle aurait été conseillée sous forme d'ultimatum par MM. Laisant, Deroulède, Le Hérissé, Cahu, etc. Au contraire, MM. Laguerre et Naquet s'y sont déclarés opposés.

Les détails donnés par la *France* sur la lettre au président de la République sur le grand uniforme du général seraient exacts ; déjà le général aurait quitté Jersey et serait à Londres, en compagnie de ses amis pour décider Rochefort à rentrer avec lui, sinon il rentrerait seul.

Cette présence à Londres serait signalée dans une dépêche chiffrée qu'aurait reçue hier M. Millevoye et qui l'aurait fait partir aussitôt pour l'Angleterre alors qu'il se dirigeait sur Jersey.

Paris, 2 mai. — Parmi les amis de M. Rochefort, on ne croit qu'il consentirait à suivre le général Boulanger, ce dernier veut, parait-il, donner la plus grande publicité à la révision de son procès devant la Haute-Cour, il voudrait notamment faire entendre près de 1.000 témoins.

D'une autre source, le ministre de l'intérieur aurait déjà examiné la question du retour du général Boulanger et il ne le laisserait débarquer ni à Calais, ni à Boulogne.

Dès que le paquebot serait entré dans les eaux françaises, un aviso de l'escadre accosterait et s'emparerait du général.

Le débarquement s'opérerait dans un petit port, Fécamp, dit-on.

* *

Extrait d'une interview publié par le *Gaulois* :

« Le général Boulanger avait cru devoir lutter jusqu'au dernier moment, non pas seulement pour sa personne, mais pour ses idées ; le drapeau de la République nationale était en jeu, et s'il n'était pas revenu protester, par sa présence, contre les accusations dont il avait été l'objet, c'est qu'il devait à sa cause de rester en liberté pour pouvoir diriger ses amis dans la lutte qu'ils avaient entreprise.

» Mais les conditions ne sont plus les mêmes ; le suffrage universel, après avoir hésité au 22 septembre et au 6 octobre, s'étant à peu près prononcé aux élections municipales contre la République nationale, cette cause n'est plus en jeu et le général n'a plus qu'à s'inspirer de son honneur de soldat.

» Pour bien marquer, du reste, que la politique restait étrangère à son action et qu'il ne voulait pas peser sur les élections par une rentrée précipitée, il était entendu qu'il ne rentrerait que mardi et mercredi.

» Comme l'a dit, en effet, la *France*, le général devrait écrire au président, pour exposer les considérations élevées, patriotiques et personnelles auxquelles il obéissait.

» Je vous dirai même que ceux de nos amis du comité qui étaient opposés à son retour étaient d'avis qu'il écrivit cependant à M. Carnot une lettre dans laquelle il protesterait de son loyalisme, se défendrait de vouloir être une cause de trouble pour le pays, et dans laquelle il engagerait ses amis à combattre pour la défense et le soutien de la République.

» — Quelles conséquences, d'après vous, aurait son retour.

» — Je crois que, bien défendu devant la Haute-Cour, il obtiendrait un abaissement de la peine prononcée contre lui l'année dernière, qu'il pourrait se laver des accusations qui n'ont pas été prouvées; il aurait, en tout cas, une situation plus nette que celle qu'il a actuellement.

» Il réveillerait même certainement, en prison, des sympathies qui tendent à disparaître aujourd'hui.

» L'exemple du duc d'Orléans prouve que la prison rend sympathique.

» Le départ des délégués du comité pour Londres a pu faire croire que le départ du général était lié à celui de Rochefort ; il n'en est rien ; la situation du rédacteur en chef de l'*Intransigeant* n'est pas la même que celle de l'exilé de Jersey : néanmoins, il est tout naturel que Rochefort, dont le rôle était prépondérant dans le parti républicain national, soit consulté.

Autre interview dans l'*Evènement* :

— « Je crains bien, me dit-il, avec un soupir découragé, que nos amis, qui sont aujourd'hui auprès du général, ne dépensent inutilement leur éloquence.

Pour moi, il ne rentrera pas en France.

» L'influence intime qui l'en a fait sortir, malgré l'avis de ses partisans, est plus puissante que jamais maintenant surtout.

» — Vous m'entendez à demi-mot, je suppose.

» Quel besoin avait-il, s'il ne cherchait pas une échappatoire d'envoyer nos amis consulter Rochefort sur l'opportunité d'un retour, qui, en somme n'intéresse que lui.

» Dans cette affaire, Rochefort n'est qu'un comparse, et ceux qui le connaissent bien, comme moi, sont convaincus qu'il se trouve trop bien en Angleterre pour risquer la prison en France et pour conseiller à d'autres de la risquer.

» Eh bien ! si le général Boulanger ne rentre pas, je n'hésite pas à vous le dire, bien que vous soyez un de nos adversaires politiques, le boulangisme est f...

» J'ai été, et je suis encore un des partisans les plus dévoués du général, mais je ne puis m'empêcher de reconnaître que son attitude n'est pas celle d'un chef de parti digne de ce nom.

» Malgré tous nos efforts, notre dévouement, on sent que tout se désagrège et qu'il faudrait un coup de théâtre pour galvaniser la masse qui devient indifférente...

» Mon Dieu ! après tout, on doit prendre les choses comme elles sont, et je n'ai pas le pouvoir de saisir le général par les épaules, de le poser sur son cheval et de le pousser en avant.

» S'il perd la partie dimanche prochain, comme tout malheureusement le fait prévoir, nous agirons seuls et nous poursuivrons comme nous pourrons, de toutes nos forces, le mouvement revisionniste, qui est le fond de notre doctrine. »

De la *Presse* :

« Les commissaires spéciaux des ports de la Manche, depuis Calais jusqu'à Saint-Brieuc, et les commissaires centraux, ont reçu hier des instructions spéciales et confidentielles.

LA SITUATION COMMERCIALE
DE ROUBAIX-TOURCOING

Roubaix-Tourcoing, 3 mai.

La baisse qui s'est produite sur le marché à terme et les grèves qui ont éclaté, cette semaine, ont jeté le désarroi sur nos places.

En disponible, les ventes ont été presque nulles, le mouvement actuel enrayant complètement toutes les transactions du côté de la fabrique.

Les prix ne sont guère que nominaux et il serait assez difficile sinon impossible d'établir actuellement le cours des peignés tant Australie que Buenos-Ayres.

NOUVELLES DU JOUR

Les fabricants allemands à Londres

Londres, 2 mai. — Les fabricants allemands sont arrivés sur place, offrant de prendre des commissions avec garantie de livraison, ce que, prétendent-ils, ne peuvent plus faire les industriels roubaisiens.

Le comte Dillon

Paris, 2 mai. — Le bruit court que le comte Dillon a fait amende honorable au gouvernement.

Il aurait payé sa part du procès de la Haute-Cour (26,300 fr.).

Le lendemain du 1er mai en Espagne

Barcelone, 2 mai. — Le parti révolutionnaire s'efforce d'empêcher la reprise du travail et de provoquer des troubles. Hier, 4000 anarchistes qui avaient engagé les ouvriers à continuer la grève, avaient pris rendez-vous avec eux pour ce matin. Ils ont été dispersés par la gendarmerie.

Les manifestations en Amérique

New-York, 2 mai. — 27,000 ouvriers ont pris part à la procession ; à Chicago, le nombre des manifestants était encore plus considérable ; toute la population était massée sur le parcours du cortège.

Le préfet de la Seine à l'Hôtel-de-Ville

Paris, 2 mai. — On lit dans la *France* :

« L'emménagement du préfet de la Seine à l'hôtel de ville est, parait-il, chose décidée, sans que toutefois il y ait encore rien d'officiel à cet égard.

» En attendant, on a pris des dispositions pour faciliter l'installation définitive du préfet de la Seine à l'hôtel de ville.

» D'ailleurs, M. Poubelle a quitté l'hôtel de ville, hier soir à sept heures ; il y est retourné ce matin. »

La *Liberté* s'exprime ainsi sur la même question :

« M. Poubelle, en s'installant dans le cabinet qui lui est réservé, n'a rien innové; il n'a fait qu'user, conformément à son droit et à son devoir, des pouvoirs formels que lui donne la loi.

» Peu importe de savoir s'il y est installé d'une façon définitive, si cette installation est prochaine ; nous le répétons, il a usé des pouvoirs que nul ne saurait lui dénier.

» Ajoutons que, ce matin, il s'est rendu de nouveau à l'hôtel de ville »

Le *Paris* au contraire est très formel :

« Il est inexact qu'il n'ait jamais été question de changer quelque chose à la situation actuelle du préfet de la Seine. M. Poubelle s'est rendu hier à l'hôtel-de-ville sur les ordres du ministre de l'intérieur. »

Un grand nombre de radicaux se montrent fort irrités des allures dictatoriales du ministre de l'intérieur, et surtout de sa prétention d'installer le préfet de la Seine à l'hôtel de ville.

Mauvaises nouvelles du Tonkin

Paris, 2 mai. — Le courrier de Chine, arrivé hier à Marseille, nous apporte de tristes nouvelles du Tonkin.

La piraterie, loin de diminuer, semble s'accroître. L'exemple des frères Roques a été suivi, et maintenant les Annamites se rançonnent entre eux, lorsqu'ils ne peuvent pas rançonner les Européens.

Il y a deux ans, on pouvait circuler avec sécurité dans la province d'Hanoï, maintenant cela est devenu tout à fait impossible, et les inspecteurs de la milice sont obligés, dans leurs inspections, de se faire accompagner d'une escorte.

Parmi les diverses causes qui produisent cet état de choses, il est bon de signaler, comme une des principales, la grande disette qui règne actuellement dans tout le pays.

Si la récolte prochaine, qui aura lieu dans deux ou trois mois, n'est pas belle, on peut s'attendre à de graves évènements.

Mort du général Greslay

Paris, 2 mai. — Le général de division Greslay, ancien ministre de la guerre, est mort aujourd'hui à Paris.

NOUVELLES MILITAIRES

Armée territoriale. — Ont été nommés dans la cavalerie de l'armée territoriale, 1re région :

Capitaines : 2e escadron de cavalerie légère, M. Coste de Champéron, lieutenant au 3e escadron de cavalerie légère de la 4e région; 4e escadron de cavalerie légère, M. Caraven, lieutenant au 4e escadron de cavalerie légère de la 4e région; Lieutenants : 1er escadron de dragons, M. Le Clercq de Bussy, sous-lieutenant au 3e escadron de cavalerie légère de la 5e région; 3e escadron de dragons, MM. Demouchy, sous-lieutenant au 8e escadron de dragons de la 3e région, et Dulon, lieutenant de cavalerie démissionnaire; 4e escadron de dragons, M. Guesnier, sous-lieutenant au 2e escadron de dragons de la 3e région.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Nous avons reçu, ces jour-ci, quelques lettres intéressantes que nous publierions volontiers, en tout ou en partie, si les auteurs voulaient bien nous donner — pour nous — une signature.

Que nos correspondant désirent ne pas livrer leurs noms à la publicité, nous l'admettons, mais... il est de simple convenance, quand on veut disposer des colonnes d'un journal, de se faire connaître à la direction.

Un double suicide. — La disparition d'un jeune homme et d'une jeune fille, qu'a relatée le *Journal de Roubaix*, il y a une quinzaine de jours, est aujourd'hui expliquée.

Samedi matin, vers six heures et demie, on retirait du canal, au pont du Beau-Chêne, deux cadavres, liés l'un à l'autre à la main, au moyen d'un foulard.

Les cadavres furent immédiatement reconnus pour être: l'un, celui de Louis Dujardin, employé de commerce, âgé de 20 ans et demeurant rue St-Eleuthère, et l'autre, pour celui de Flore Thuilliez, piqûrière également âgée d'une vingtaine d'années et habitant la rue du Fontenoy. Ils ont été transportés à l'Hôtel-Dieu.

Dans l'après-midi de vendredi un individu se disant anarchiste a pénétré dans une propriété de la rue Vauban, en escaladant le mur du jardin. Il est entré dans la maison et s'est mis en devoir de fouiller les pièces ; la dame de la maison qui se trouvait seule, s'enfuit épouvantée et réclama l'assistance d'un garde du jardin Barbieux. Mais à son arrivée, l'individu avait disparu. La gendarmerie fut avertie ; elle arriva aussitôt et visita la maison.

Enfin elle finit par découvrir l'individu caché dans les combles. Mis aussitôt en arrestation et interrogé sur ses moyens d'existence, il répondit « *qu'il ne faisait rien et qu'il faisait tout.* » Il fut conduit à la prison séance tenante.

Un accident à la gare. — En déchargeant un wagon, chargé de balles de laines, samedi vers onze heures et demie, M. Raymond Vrau, camioneur au service de la Compagnie du Nord, a reçu sur la jambe droite une de ces balles qui lui a fracturé le genou. Le blessé qui est âgé de 55 ans et habite rue de Soubise, a été transporté à l'Hôtel-Dieu.

RÉUNIONS ET CONVOCATIONS.

On nous prie d'insérer la note suivante :

« Les membres de la Chambre syndicale des ouvriers liseurs, et ceux du même corps de métier qui ne sont pas sociétaires, sont priés de se rendre à la réunion générale qui aura lieu le dimanche 4 courant à 6 heures du soir, au siège de la société chez M. Lecat, Joseph, cafetier, rue du Grand-Chemin. »

On nous prie d'insérer l'avis suivant :

« La chambre syndicale des ouvriers rentreurs prie ses sociétaires de se trouver au siège de la Société le dimanche 4 mai, à 5 heures du soir, affaire urgente. »

La société chorale la *Fraternelle roubaisienne* donnera le dimanche 4 mai une sérénade à son nouveau chef M. Charles Hache ancien piston-solo de la *Concordia*. Réunion des sociétaires à 3 h. en son local estaminet du Palais.

Société de Consommation. — Prix du pain : Gruau, trois livres, 0,65 c. ; blanc, trois livres, 0,50 ; ménage, quatre livres, 0,65.

Nouvelle encre electrique à copier sans mouillage, simple, rapide, économique. — Huitième de bouteille, 0 fr. 90 ; quart de bouteille, 1 fr. 75; demi-litre, 3 fr.; litre, 5 fr. — Librairie du *Journal de Roubaix*. 21710—43733

La GRANDE MAISON, 15, rue de Gare, à Lille, a l'honneur de donner avis, qu'elle ferme ses magasins les dimanches et fêtes à partir de midi. 22195—44628

Dents et dentiers. — Nous recommandons à nos lecteurs le Cabinet de M. Le Masson, rue de l'Espérance, 6, Roubaix, pour dents et dentiers perfectionnés. Le talent de M. Le Masson est bien connu. Tous ceux qui ont recours à lui, soit pour l'extraction des dents, soit pour les soigner, soit encore pour la pose de dents nouvelles et de dentiers, en font le plus grand éloge. Pas n'est besoin d'aller dans les villes voisines pour ce genre de traitement, M. Le Masson donne pleine satisfaction à ceux qui veulent bien s'adresser à lui. 20642—41910

Rien n'est plus vilain qu'une cravate claire, tachée ou souillée; dès que vos nœuds sont défraîchis, envoyez les remettre à neuf à la **Teinturerie Sonneville, 11, rue du Vieil-Abreuvoir,** Travail soigné, prix doux.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS
IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*. — *La Maison se charge de la distribution à domicile à des conditions très avantageuses.*

PILULES GICQUEL, purgatives. 1f50

TOURCOING

Récompense honorifique. — Parmi les récompenses accordées par le gouvernement pour actes de courage accomplis pendant le mois de mars, se trouve la suivante :

M. A. 2e classe. — Alfred Baptiste, préposé des douanes à la résidence de Tourcoing; 7 janvier 1890 : a été grièvement blessé en portant secours à un voyageur engagé sur la voie ferrée au moment de l'arrivée d'un train.

L'affaire de divulgation de secrets de fabrication. — Nous avons annoncé que la Chambre d'accusation de la Cour d'appel de Douai était saisie par la Cour de cassation, du point de savoir s'il convenait de renvoyer Kin et Flament aux assises, pour abus de confiance qualifié, ayant consisté en détournement d'outils et de laines au préjudice de la maison Rombeau et Monnier.

Hier jeudi, la chambre des mises en accusation a rendu, à cet égard, un arrêt de non-lieu. La question d'abus de confiance disparait donc.

Il ne reste plus que la divulgation de secrets de fabrique à la charge de Kin et de Flament, laquelle sera jugée par la chambre des appels correctionnels de Douai, et la subornation de témoin à la charge de Flament seul, laquelle viendra devant les assises du Nord, à la prochaine session.

LILLE

La Fête des Sauveteurs. — La fête annuelle à l'occasion de la célébration du 12e anniversaire de la fondation de la Société des Sauveteurs du Nord aura lieu le dimanche 4 mai prochain. A midi, messe en musique à l'église Saint-Maurice, à Lille, avec le concours de la musique municipale d'Haubourdin.

La quête sera faite par Mlle Blanche Darras, âgée de 16 ans, qui a obtenu une médaille du gouvernement pour le courage qu'elle a montré à l'occasion d'un crime commis chez sa mère.

A trois heures et demie précises, à l'hôtel du Maisniel, 26, rue Saint-Jacques, avec le concours de la musique municipale d'Haubourdin, séance solennelle publique pour la distribution des récompenses.

A cinq heures et demie, banquet au même hôtel.

Société des Agriculteurs du Nord. — La Société des Agriculteurs du Nord tiendra sa prochaine réunion mensuelle le mercredi 7 mai 1890, à onze heures du matin, rue Faidherbe, 15 (ancienne rue de la Gare), dans les salons de l'ancien Café Hébert, aujourd'hui succursale du Grand-Hôtel de Lille. Voici l'ordre du jour :

1. M. Dubar : Les travaux de la commission des douanes ; les traités de commerce. — 2. M. Morcrette : la quotité de l'impôt foncier dans le département du Nord. — 3. M. Dubernard : Remarques sur les mélanges d'engrais chimiques. — 4. M. Bonduel : Rapport de la commission de l'industrie laitière sur diverses propositions qui lui ont été soumises et entre autres la falsification du beurre par la margarine. — 5. M. Detroy : Intérêt qu'il y a pour la Société des Agriculteurs du Nord de s'occuper de la question des animaux de basse-cour. — 6. M. R. de Boëve : Projet d'une Exposition internationale d'animaux de basse-cour pour les 25, 26 et 27 octobre 1890, organisée par la Société des Agriculteurs du Nord, sous la présidence de M. le ministre de l'agriculture. —7. M. Thibaut : Des eaux résiduaires de sucreries et de distilleries au point de vue de la salubrité. — 8. M. Jacqmart : La paille et la tourbe. — 9. M. Bertèche : De l'emploi comme engrais des scortes de déphosphoration. — 10. M. Dehove-Deneulin : Moyen employé par les herbagers de la Thierache pour la préparation de la pulpe, en vue de la nourriture du bétail, dès la mise en silo. — 11. M. Bonduel : Proposition de M. Samson, professeur à l'institut agronomique demandant l'avis de la société relativement à l'infusion du sang Durham dans la race flamande. — 12. M. Juacqmart aîné : De la nécessité de modifier le règlement de la société. —13. Affaires diverses. — 14. Scrutin sur 45 candidatures.

NOMINATIONS ECCLÉSIASTIQUES. — M. Dimiez, curé de Famars, est transféré à Inchy-Beaumont ; M. Vanheeger, curé de Tourcoing (Saint-Eloi), est nommé aumônier du pensionnat de la Mère de Dieu à Lambersart ; M. Deleau, curé d'Hestrud, est transféré à Aymeries et Aulnoye ; M. Pélabon, curé d'Houplin, est transféré à Tourcoing (Saint-Eloi) ; M. Delrue, curé de Limon-Fontaine, est transféré à Lambres et Courchelettes ; M. Ficheux, vicaire à Nivelles, est nommé curé de Limont-Fontaine ; M. Robitaille, vicaire à la Madeleine-lez-Lille, est nommé curé de Raillencourt ; M. Butel, vicaire à Busigny, est transféré à la Madeleine-lez-Lille ; M. Chavatte, vicaire de Bousbecque, est nommé chapelain de Saint-Vaast-là-Haut ; M. Duflo, vicaire à Fives-Lille, est transféré à Bousbecque ; M. Baelde, vicaire à Esquermes-Lille, est tranféré à Fives-Lille ; M. Tillie, vicaire à Tourcoing (Saint-Christophe), est transféré à Esquermes-Lille.

CONCERTS & SPECTACLES

L'harmonie « la Concordia », établie chez M. Philémon, rue Pierre-Motte, a remis la soirée intime qui devait avoir lieu dimanche prochain, à une date ultérieure.

COSMORAMA, 24, rue de la Gare, Roubaix. Du 27 avril au 3 mai, *Les bords du Rhin*. 50 centimes. 44381

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Roubaix, le 2 mai 1890.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*.

On me met sous les yeux un article d'un journal lillois dans lequel on demande si je suis français.

Je juge inutile de répondre. Né en Alsace de parents français où j'ai satisfait au recrutement, j'ai opté pour moi et les miens pour conserver la nationalité française.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée. ISIDORE WEILL.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du vendredi 2 mai

Présidence de M. HEDDE, président

Un manifestant à Roubaix. — Auguste Wouters, de nationalité belge, ouvrier tisserand, est prévenu de : 1° outrages par paroles envers un commandant de la force publique dans l'exercice de son commandement ;

2° Outrages par paroles envers un sous-brigadier de la police dans l'exercice de ses fonctions ;

3° Ivresse publique et manifeste.

Voici les faits : Le 1er mai, une patrouille commandée par M. Lucien-Charles-Henri de Lapparent, sous-lieutenant au 16e bataillon de chasseurs à pied traversait la rue Jacquard à Roubaix.

En face l'estaminet Trym, un groupe de manifestants et d'ouvriers levèrent leurs casquettes et poussèrent les cris répétés de « Vive l'armée ! »

L'un d'eux ajouta « à bas les officiers ! » M. de Lapparant fit arrêter les hommes et donna l'ordre aux deux gendarmes qui précédaient la patrouille d'arrêter l'auteur de ce cri outrageant.

A cet ordre un manifestant s'enfuit précipitamment ; croyant que c'était le coupable les gendarmes se mirent à sa poursuite et l'arrêtèrent.

Ce n'était pas cependant le vrai coupable qui ne tarda pas à être arrêté rue des Guinguettes. par M. Louis Jonville, agent à Roubaix, rue Pierre-de-Roubaix, 95.

Wouters s'était vanté en effet, d'avoir crié : « A bas les officiers » et d'en avoir fait arrêter un autre à sa place.

Au moment où l'agent Jonville, aidé de son collègue Dubois, le conduisait au poste, Wouters se retourna vers Jonville, le menaça du poing et lui dit : « Toi je te casserai la gueule, quand je sortirai d'ici. »

Davant monsieur le commissaire de police Horber, Wauters fut reconnu comme le coupable par M. le sous-lieutenant de Lapparent; deux chasseurs à pied Clotaire Thierry et Louis Neuville, les tisserands Georges Scaër Adolphe Dubar et Alphonse Cortin.

A l'audience, le prévenu proteste de son innocence. Les déclarations des témoins, l'agent Jonville, le chasseur Torry et le tisserand Saër ne laissent aucun doute sur sa culpabilité.

Ajoutons à sa décharge qu'il était ivre au moment où s'est passée la scène qui l'amène en correctionnelle.

Auguste Wauters est né à Lille le 13 mai 1863 ; il est fils du sieur Pacifique Jean-Jacob et de la dame Isabelle-Rosa Castelain.

C'est un sujet belge, déserteur des chasseurs à pied belges en garnison à Mons et condamné pour ce fait par le conseil de guerre de Mons à 2 ans de correction.

Il a en outre été condamné le 13 juin 1881 par le Tribunal correctionnel de Lille à 6 jours de prison et 5 francs d'amende pour bris de clôture et ivresse.

Le Tribunal le condamne cette fois à 2 mois de prison et 5 francs d'amende.

Infanticide de la rue des Tours. — On se rappelle les faits de cette malheureuse affaire qui fit tant de bruit à Lille

Mélanie Sise, domestique, ayant mis un enfant au monde, voulut brûler le nouveau-né dans sa cuisinière.

A l'audience, un seul témoin, M. Castiaux, médecin légiste est entendu. Il ne peut dire si l'enfant a vécu, il ne croit pas que la prévenue se soit servie comme on l'avait cru tout d'abord, d'un hachoir pour faire pénétrer le corps de l'enfant dans le fourneau de la cuisinière.

Mélanie Six déclare avoir agi dans un moment d'égarement, elle affirme d'ailleurs que son enfant était mort.

Le Tribunal la condamne à 2 ans de prison.

MAITRE POINTU.

NORD

Assises du Nord. — Dans son audience de jeudi, la chambre des mises en accusation de la Cour d'appel de Douai vient encore de renvoyer aux assises les affaires suivantes : 12e affaire, Henri Dujardin, 19 ans, ouvrier menuisier à Carvin ; tentative de meurtre ; 13e affaire, Adolphe-Joseph Descamps, 23 ans, journalier à St-Amand ; Charles-Louis Verfaillie, 32 ans, marchand à Bléharies (Belgique), et François Diederick, 22 ans, soldat de l'armée belge, ces deux derniers en fuite ; contrebande, rébellion et tentative de meurtre.

14e affaire, Pierre Guichard, 71 ans, menuisier à Ferrière-la-Grande; affaire de mœurs ; 15e affaire, Philippe Carpentier, 29 ans, journalier à Gommegnies; vol qualifié; 16e affaire, Gustave-Lucien-Louis Grincourt, journalier à Bourbourg-Campagne ; vol qualifié et tentative d'homicide volontaire.

Administration du sacrement de confirmation. — Du lundi 5 au dimanche 11 mai. N. S. l'archevêque de Cambrai et l'évêque de Lydda donneront la confirmation dans diverses paroisses de l'arrondissement de Cambrai.

L'enseignement agricole. — La Société des Agriculteurs du Nord accordera cinq récompenses d'une valeur de 200 francs aux maîtres qui, dans un concours spécial et devant une commission constituée à cet effet, auront fait preuve de connaissances sérieuses en matière agricole.

Elle récompensera : 1° Les maîtres de l'enseignement primaire supérieur et de l'enseignement primaire rural qui auront le mieux organisé et développé l'enseignement de l'agriculture dans leurs écoles.

2° Les instituteurs qui auront établi des champs d'expériences ou de démonstration, soit seuls, soit en collaboration avec des cultivateurs. Elle appréciera tout particulièrement le mérite des instituteurs qui lui présenteront des études très précises et très motivées sur les champs d'expériences ou de démonstration.

Les adhésions à ces divers concours doivent être adressées avant le 1er juillet à l'adresse de M. G. Dubar, président de la Société des Agriculteurs du Nord, siège de la Société, Grand'Place, 8, à Lille.

Une catégorie spéciale a été créée pour les directeurs d'enseignement primaire supérieur, pour les directeurs d'institutions libres et pour les principaux des collèges communaux.

Un fraudeur qui se noie à Houplines. — Jeudi vers dix heures du matin, le brigadier des douanes Pennel et le préposé Wauquier, étant de service près de l'estaminet dit *Badou*, entre Houplines et Frelinghien, virent venir du côté de la Belgique deux fraudeurs; ils se mirent aussitôt à leur poursuite. Ceux-ci se sauvèrent à travers champs et se dirigèrent vers la Lys. Arrivés près de la rivière, ils abandonnèrent leurs charges qui consistaient en des vessies remplies de café vert étranger, puis ils se jetèrent dans l'eau pour traverser la Lys à la nage.

L'un des fraudeurs arriva facilement au bord opposé, mais il n'en fut pas de même de son camarade, le nommé Specktaedt, âgé de 17 ans, qui, ne sachant pas nager, disparut sous l'eau. En vain son camarade s'efforça de lui porter secours, en se jetant dans la Lys et en plongeant plusieurs fois ; il se noya et son cadavre ne fut retiré de la rivière que quatre heures plus tard.

Cysoing. — *Un accident de voiture.* — M. Leclercq, de Bourghelle, vient d'être victime d'un malheureux accident, en voulant être agréable à son prochain. Il rencontrait vendredi soir dans la rue de Puiseaux à Cysoing, une voiture de paille lourdement chargée. M. Leclercq, qui était en cabriolet, voulut laisser complètement le milieu de la chaussée au chargement; mais il se gara trop brusquement et fut précipité sur le pavé.

Dans sa chute, M. Leclercq se cassa le poignet droit et se foula le poignet gauche : il porte en outre de nombreuses blessures à la figure et à la tête. Un docteur fut appelé et, après un premier pansement, le blessé fut reconduit chez ses parents : il est âgé de 27 ans.

— *Des douaniers qui ne sont pas contents* sont certainement ceux de Warnehain et de Cysoing et cela se comprend. Vendredi matin, vers dix heures trois quarts, deux voitures attelées de chacune un cheval et montées par deux hommes, passaient au galop des chevaux devant le bureau de la douane de Warnehain.

Les préposés se mirent à leur poursuite jusqu'au bureau de Cysoing où les conducteurs brûlèrent la politesse aux préposés, de la même manière qu'à Warnehain.

Les douaniers des deux brigades réunirent leurs efforts pour rejoindre les voitures, mais inutilement et bientôt elles disparurent à leurs yeux dans la direction de Seclin.

Camphin en-Pévèle. — Les gendarmes de Camphin-en-Pévèle ont surpris vendredi soir vers dix heures, deux voitures chargées de contrebande. Les fraudeurs se sont défendus, mais poursuivis jusqu'à Cappelle, ils durent se rendre. Ils ont été conduits à Lille pour être mis à la disposition de M. le directeur des contributions.

PAS-DE-CALAIS

Le démantèlement d'Arras. — Il a été procédé jeudi, à trois heures de l'après-midi à la préfecture du Pas-de-Calais, à la signature de la convention définitive intervenue entre la ville et l'Etat pour le démantèlement d'Arras. Cette convention signée par MM. Alapetite, préfet du Pas-de-Calais; Legrelle, maire d'Arras; Maciez, directeur des domaines et le commandant Rouyer, chef du génie.

Eboulement aux mines de Dourges. — Deux morts. — Mercredi, vers midi, un éboulement s'est produit dans la fosse n° 2, à Oignies, dans une veine où travaillaient trois ouvriers, les sieurs Joseph Jorey, âgé de 50 ans, son beau-frère, Lamoril, et enfin Romain Montigny, âgé de 35 ans. L'accident a eu lieu au moment où Lamoril était occupé à décrocher une berline à trois mètres de distance.

Cette circonstance lui a sauvé la vie. Jorey et Montigny ont été complètement ensevelis, et ce n'est qu'après trois heures de travail que les ouvriers ont réussi à exhumer les victimes. Celles-ci avaient été asphyxiées presque immédiatement. Jorey et Montigny laissent chacun une veuve et quatre enfants. La Compagnie des mines s'est chargée des funérailles; elle attribuera, en outre, aux veuves un secours personnel et quotidien de un franc, ainsi qu'une subvention de 30 c. par chaque enfant.

BELGIQUE

Mouscron. — La campagne colombophile de 1890 s'annonce sous d'heureux auspices pour les amateurs de pigeons; les essais commencés depuis une quinzaine de jours, ont parfaitement réussi.

Dimanche prochain 4 mai, aura lieu le premier concours sur Albert, chez Jules Hospied, à Risquons-Tout. Voici la série des concours qui suivront :

Société *Union et force*, chez L. Fierens, 11 mai, 200 francs prix d'honneur; société *La Rapide*, chez M. V. Hage, 18 mai, 100 francs prix d'honneur; société chez Louis Déghezelle, 15 mai, 100 francs prix d'honneur; société *Union et Progrès*, chez André Corne, 150 francs prix d'honneur.

Menin. — *Rouissage du lin dans la Lys.* — Le *Moniteur belge* publie l'arrêté Royal suivant :

« Règlement particulier de la Lys, Modification. — Léopold II, roi des Belges.

» A tous, présents et à venir, salut.

» Vu l'arrêté royal du 1er mai, portant règlement de police des voies navigables, administrées par l'Etat :

» Vu l'article 16 du règlement particulier de la Lys ;

» Considérant qu'il y a lieu d'étendre à la partie de la rivière comprise entre la frontière française et l'écluse de Menin l'interdiction portée par le dit article 16 ;

» Sur la proposition de notre ministre de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics.

» Nous avons arrêté et arrêtons.

Article unique. — La navigation à vapeur est interdite pendant le rouissage, du 15 avril au 15 octobre, depuis la frontière Française jusqu'au barrage d'Astene.

» Notre ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics est chargé de l'exécution du présent arrêté.

» Donné à Laeken, le 30 avril 1890.

» Par le Roi : LÉOPOLD.

» *Le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics,*

» LÉON DE BRUYN. »

On lit dans le *Journal de Bruxelles* :

« L'impératrice Eugénie s'était embarquée hier à Bruxelles, en destination de Cologne, dans un compartiment de 1re classe, accompagnée de ses dames. A Liège, un monsieur, mal embouché et mal élevé, s'est permis de se caser dans le compartiment occupé par l'illustre et infortunée voyageuse, la narguant jusqu'à Verviers. Sur des observations qui lui furent faites, il répondit qu'il avait payé sa place et que celle qu'il occupait lui convenait. A Verviers, ce joli exemplaire, s'installant devant la portière, se mit à fumer, en bravant... cette femme, sans patrie et sans enfants. Même indifférence de la part des autorités! Les assistants étaient indignés.

» Grâce à l'obligeance d'un de nos amis, la noble voyageuse put trouver... un compartiment de seconde classe, qui lui fut réservé. C'est un comble ! L'impératrice impotente, dut quitter son wagon de première, traverser à pied la gare de Verviers, afin d'aller trouver le wagon de deuxième classe qui lui avait été ainsi réservé.

» Nous signalons ce fait inconcevable à l'administration des chemins de fer. »

Le fait est inconcevable, en effet, et c'est à peine si l'on peut y croire. S'il est exact et qu'on connaisse le nom du grossier personnage dont parle le *Journal de Bruxelles*, le châtiment le plus efficace serait peut-être de clouer ce nom au pilori de la publicité.